

**Vingtième session
New York, 17 – 28 janvier 2000**

**point 13 de l'ordre
du jour provisoire**

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PUBLICITÉ ET LE FINANCEMENT

**POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU GROUPE D'EXPERTS: UN
PROGRAMME DE COMMÉMORATION TOPONYMIQUE VALORISANT LE
CALENDRIER DES CÉLÉBRATIONS DES NATIONS UNIES**

POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DU GROUPE D'EXPERTS : UN PROGRAMME DE COMMÉMORATION TOPONYMIQUE VALORISANT LE CALENDRIER DES CÉLÉBRATIONS DES NATIONS UNIES

- La résolution VI/5 créant le Groupe de travail sur la publicité et le financement

La Sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a adopté une résolution concernant la création, au sein du Groupe d'experts, d'un Groupe de travail sur la publicité et le financement qui doit fonctionner en étroite coopération avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et qui doit étudier des méthodes et des moyens permettant d'assurer l'affectation de fonds suffisants aux activités du Groupe d'experts. La Conférence a recommandé la création de ce groupe de travail, parce que, en premier lieu, elle a constaté qu'il est nécessaire d'intéresser plus largement la communauté internationale à la normalisation des noms géographiques.

- Un plan pour une meilleure visibilité

Il est proposé aux membres du Groupe d'experts, et en particulier à ceux du Groupe de travail sur la publicité et le financement, un plan pour accroître la visibilité du programme onusien de normalisation des noms géographiques et l'intérêt de la communauté internationale envers cette cause. La question de la visibilité et celle de son financement sont intimement liées. En effet, les organisations commanditaires de programmes ou d'activités recherchent en premier lieu des points d'ancrage prestigieux, des événements ou des productions dont le support financier rapporte à ces organisations des dividendes en matière de publicité.

- La commémoration par les noms géographiques

L'idée centrale consiste à associer des décisions prestigieuses des Nations Unies à des actions de commémoration toponymique qui seraient placées sous la supervision du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

Concrètement, nous proposons la démarche suivante :

L'Organisation des Nations Unies désigne régulièrement des moments particuliers du calendrier pour la célébration de causes prioritaires.

Exemples : 1998, année de l'océan;
2000, année internationale de la culture de la paix;
2002, année de la montagne;
22 mars, journée mondiale de l'eau;
25 mai, journée de l'Afrique;
10 décembre, journée des droits de l'homme;
1994-2004, décennie internationale des populations autochtones; etc.

Il est donc proposé de compléter la désignation de moments particuliers pour la célébration de certaines causes par l'attribution de noms géographiques commémoratifs à des lieux innommés.

- La contribution des autorités toponymiques du monde

Il est proposé que le Groupe d'experts suggère cette idée au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies et se déclare disponible pour superviser les choix des noms et celui des lieux. Étant donné que les Nations Unies ne possèdent pas de territoire en propre pour y inscrire ces désignations commémoratives, il serait nécessaire de faire appel aux États membres afin de constituer une réserve de lieux innommés susceptibles de recevoir des noms commémoratifs (d'après des noms de personnes décédées ou d'organismes qui se sont signalés au service de la cause célébrée; d'après des légendes, des œuvres littéraires, des noms géographiques actuels ou bien disparus de l'usage mais recyclables ou encore d'après des événements historiques ayant un rapport avec cette cause). Vu le caractère prestigieux de l'entreprise, nous croyons que nombre d'États pourraient être désireux d'y participer.

À cet égard, nous suggérons que l'on examine s'il ne serait pas particulièrement pertinent de favoriser, sans exclure les autres possibilités, le choix de lieux innommés situés dans les réserves mondiales de la biosphère et dans les villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, afin, d'une part, de renforcer la visibilité des programmes des Nations Unies, et de l'autre, de profiter de l'image très positive liée à ces endroits doués d'exceptionnelles caractéristiques naturelles et culturelles. En ce qui a trait aux villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, les lieux innommés susceptibles de recevoir une désignation commémorative seraient de petite taille, certes, mais cet inconvénient apparent s'efface devant l'avantage de la visibilité que procurerait leur fréquentation importante.

Il est proposé en outre que le Groupe d'experts suggère au Secrétariat général d'inviter les gouvernements du monde à poser des gestes commémoratifs semblables sur leurs territoires, de concert avec leurs propres autorités toponymiques, de façon à diffuser plus en profondeur le message célébré au calendrier.

Nous pensons qu'un tel exercice de commémoration toponymique pourrait constituer un véhicule de choix pour faire connaître les normes à respecter en matière de normalisation des noms géographiques et, partant, pour faire connaître en même temps la mission du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques.

- De la visibilité au financement

Un programme de commémoration toponymique associé aux célébrations les plus importantes du calendrier onusien pourrait constituer une activité de prestige qui donnerait de la visibilité à l'organisme superviseur. Éventuellement, cette visibilité et ce

prestige pourraient quant à eux soulever l'intérêt d'organisations commanditaires aussi bien pour les opérations commémoratives elles-mêmes que pour certains types de produits dérivés, le tout devant être respectueux du code d'éthique de l'Organisation des Nations Unies.

À ce sujet, il est proposé d'examiner, pour fin de publication, la possibilité de rassembler sur un ou des supports d'information (répertoires géographiques commémoratifs, cartes géographiques thématiques sur les désignations commémoratives, calendriers, agendas, certificats de désignations commémoratives, représentations artistiques de ces lieux commémoratifs, etc.) ces désignations toponymiques commémoratives créées sous la supervision du Groupe d'experts de même que celles qui seraient issues de projets réalisés par des autorités toponymiques nationales ou autres.